

la clé

*La lettre d'accompagnement
des coopérations technologiques
lycée-entreprise*

“Plates-formes technologiques”

▶ *Plates-formes technologiques... un an après*

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2000, les premières plates-formes technologiques (PFT) inscrites dans les contrats de Plan Etat-Régions étaient validées au niveau national.

Si l'appellation a déjà été utilisée par le passé pour qualifier les entités qui ont préfiguré les CRITT (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie), le concept de plate-forme technologique, redéfini en vue d'une adaptation au sein du système éducatif, constitue une étape importante de l'évolution du rôle des lycées.

Pour mesurer les enjeux, il convient de rappeler les caractéristiques, définies au plan national, de ces structures.

Envisagées prioritairement à destination des PME régionales, les plates-formes technologiques ont pour objectif de fédérer les moyens techniques et humains des centres de formation, notamment, mais non exclusivement, les lycées technologiques et professionnels et les IUT, en vue de développer, de façon complémentaire, des actions de formation – initiale et continue – et des prestations technologiques aux entreprises. Le cas échéant, elles peuvent être adossées à des centres de recherche. Dans tous les cas, elles doivent répondre aux besoins du tissu économique environnant.

Ainsi, les plates-formes technologiques s'inscrivent dans le cadre des dispositions fixées par la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, codifiées aux articles L.423.3 et L.912.2 du code de l'éducation, qui précisent que les lycées technologiques et les lycées professionnels peuvent réaliser, dans le cadre des projets d'établissement, des actions de transfert de technologie en faveur du monde économique.

L'organisation de ces actions sera désormais favorisée grâce au récent décret du 19 décembre 2001 portant création de groupements d'intérêt public.

L'actuelle génération des contrats de Plan avec les Régions prévoit la mise en place d'une centaine de PFT sur l'ensemble du territoire. D'ores et déjà, près d'une trentaine de projets, présentés à la commission nationale d'expertise, ont été validés.

Cette procédure a notamment permis d'appréhender le bon niveau de professionnalisation des différents acteurs et la réelle dynamique de partenariat avec le monde économique. En bref, le système éducatif apparaît tout à fait prêt à apporter sa contribution au développement technologique des territoires.

Il m'apparaît donc essentiel que les équipes éducatives de l'ensemble des lycées technologiques et professionnels puissent s'approprier, progressivement, la culture du transfert de technologie afin de s'associer à cette démarche. D'ores et déjà, de nombreux Recteurs ont mis en place des dispositifs académiques spécifiques afin de mieux structurer l'action des lycées.

Au niveau national, Cap'Innov constitue un relais de première importance pour favoriser les échanges.

A l'heure où le Ministère de l'éducation nationale initie la voie des lycées des métiers, le partenariat avec le monde économique et l'inscription des lycées en matière d'innovation technologique constituent, indéniablement, une plus-value de tout premier ordre pour la qualité de la formation professionnelle.

*Jean-Paul de Gaudemar
Directeur de l'enseignement scolaire*

1

DANS CE NUMÉRO :

2 Plate-forme technologique :

*«Hygiène, sécurité, environnement, qualité»
Département de l'Oise*

3 Stratégie académique :

*La mise en place des
plates-formes technologiques
Académie de Reims*

Supplément info

- 4 • *Préconisations pour
la mise en place d'une PFT*
- 5 • *Procédure nationale PFT*

6 Repères / bloc-notes

- *Aménagement du territoire :
« les premières
assises des PAYS »*
- *Communication :
Site internet de la PFT
Plasturgie d'Oyonnax
Département de l'Ain*



Sur le terrain

La Plate-forme technologique «Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité» du département de l'Oise est officiellement ouverte depuis le 28 août 2001.

► **Mme Patricia WEIRAUCH-MAHIEUX**, Directrice de l'IUT de l'Oise, composante de l'Université de Picardie Jules Verne, chef de projet PFT et **M. Pascal CHAMPENOIS**, Responsable de l'association ADAPTE nous présentent les principales étapes de mise en place de la plate-forme :

En décembre 99, à la demande de M. le Recteur d'Académie et du Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie, **l'étude de faisabilité du projet** a été confiée à la direction de l'IUT, accompagnée par l'association ADAPTE (cellule d'animation des relations école/entreprises). Le choix de la thématique a été confirmé par les tables rondes menées en présence des organismes économiques.

L'étude des besoins, fort des expériences concrètes déjà pratiquées par les établissements, et, enrichie par les conseillers technologiques consulaires du département, a démontré la pertinence de la mutualisation de l'offre éducative autour des pôles de compétences. Du fait de la proximité géographique des partenaires éducatifs et des centres techniques, un groupe de réflexion s'est formé avec les Proviseurs des Lycées Marie Curie de Nogent sur Oise, Mireille Grenet de Compiègne et ce groupe est actuellement élargi au Lycée Paul Langevin de Beauvais.

Après l'étude de faisabilité terminée en août 2001, les réflexions sur l'organisation et le pilotage de la PFT ont abouti

à la création des **instances représentatives** : Comité technique, Bureau de gestion, Comité de projet et de surveillance, Cellule de coordination des projets.

Aujourd'hui, la PFT entre dans la **phase opérationnelle** de lancement et construit ainsi :

- **La structure opérationnelle**
 - Recrutement du correspondant plate-forme technologique
 - Encadrement et formation
- Le plan de communication
- Les premiers dossiers d'investissements en équipements
- La gestion des crédits «plate-forme» (équipements/ fonctionnement)
- Les conventions cadres nécessaires
 - Convention entre les partenaires du comité technique
 - Convention avec les partenaires institutionnels
 - Convention spécifique au partenariat industriel
 - Convention inter-établissements
- L'organisation des premières réponses aux entreprises
 - Action collective avec la Chambre des Métiers de l'Oise
 - Actions individuelles avec les PMI/PME locales

*avec le soutien
de la Direction de la valorisation et de la recherche
de l'Université de Picardie Jules Verne.*

► **M. FOUQUE**, Proviseur du Lycée Marie Curie de Nogent sur Oise nous fait part de son intérêt au projet pour l'établissement :

Votre établissement est membre de la PFT. Il a participé, depuis le départ, à sa mise en place. Dans quel objectif ?

L'établissement coopère depuis longtemps avec le tissu industriel local par la mise à disposition d'équipements, la création de prototypes ou de process dans les entreprises. Dans tous les cas, il s'agit d'un accompagnement d'appoint pour ces PMI/PME qui ont parfois besoin d'équipements spécifiques ou qui n'ont pas la disponibilité pour développer certains projets.

Ces partenariats font l'objet d'un conventionnement simple entre l'entreprise et le lycée ou s'inscrivent dans le cadre de la procédure CORTECHS par l'intermédiaire de la cellule ADAPTE. **La plate-forme technologique crée une opportunité pour proposer ces collaborations dans un cadre organisé et reconnu sur le plan institutionnel**, avec des moyens en provenance de l'Etat ou de la Région. Elle permet au tissu industriel local de **mieux identifier** et de **mieux connaître** ce pôle de compétences.

La plate-forme constitue un véritable « tremplin » pour nos établissements. Le groupe de pilotage régional, en associant divers partenaires comme le CETIM (Centre technique des industries mécaniques) ou l'INERIS (Institut national

de l'environnement industriel et des risques...) donne une couverture très importante en terme de communication et de rayonnement.

La PFT vous permet de valoriser les compétences de l'établissement et de susciter les demandes industrielles. Est-ce que cela signifie qu'il vous est possible d'accroître le nombre de prestations réalisées pour les entreprises ?

Le lycée Marie Curie de Nogent, avec l'ensemble de ces sections, offre un réservoir très important d'enseignants-experts. En dépit de notre dynamisme actuel, le projet PFT peut nous permettre de progresser. Mais cela dépendra aussi de nos partenaires.

La PFT ne doit pas seulement apparaître comme un moyen de financer des installations dans les lycées ou dans les universités. Elle doit permettre aux entreprises de prendre conscience qu'il y a des équipements dans les établissements avec de **vraies possibilités de partenariat**. La PFT existe depuis le 28 août 2001 et déjà, des axes de coopérations, présentés au Conseil d'Administration de l'EPLÉ et élus au titre de la PFT, commencent à émerger.

Comment le projet est-il ressenti au sein de l'EPLÉ ?

Les équipes, qui ont intégré la démarche depuis longtemps, ont bien compris l'intérêt du projet à la fois en terme de

communication et de reconnaissance du travail. Sur le plan de la communication, des contacts pour l'élaboration d'une stratégie de communication sont d'ores et déjà engagés par Mme WEIRAUCH-MAHIEUX, chef de projet. Il convient en outre de préciser qu'un correspondant plate-forme, de profil technico-commercial, est actuellement recruté par le lycée Marie Curie pour réceptionner et orienter depuis l'IUT les demandes industrielles sur les différents établissements. Sur le plan de la valorisation du travail, les personnels des établissements qui participent à la réalisation des prestations pourront être directement indemnisés.

Quels sont, à votre avis, les retombées escomptées pour l'appareil éducatif ?

Il me semble important de déployer des stratégies visant à valoriser le potentiel de l'Education Nationale. La plate-forme technologique s'entend, dans notre établissement, en relation avec la prochaine création du lycée des métiers

qui met l'accent sur l'idée d'une meilleure identification. Le lycée des métiers structurera l'ensemble des formations du niveau V au niveau III autour des métiers de la mécanique et donnera ainsi de la cohérence sur le plan des programmes, de l'orientation, des structures de formation, de la gestion des personnels. Il améliorera la liaison avec les professions; il favorisera le mélange des statuts scolaires; il permettra la diversification des pratiques pédagogiques et ainsi, constituera un pôle de ressources. ◀

Contacts :

*IUT de l'Oise, Etablissement support de la PFT
Mme WEIRAUCH-MAHIEUX, Directrice
e-mail : patricia.mahieux@iut.u-picardie.fr*

*LT et LP Marie Curie de Nogent sur Oise M.FOUQUE, Proviseur
e-mail : o600020W@ac-amiens.fr*

*ADAPTE M.CHAMPENOIS, Animateur
e-mail : adapte@wanadoo.fr*



Dans les académies

▶ Les plates-formes technologiques de l'Académie de Reims

Le rapport, présenté en mai 1985, de la Mission École-Entreprises que je présidais alors, suggérait que soient mises en place, en coopération si possible entre des lycées professionnels, où la proposition était effectuée de mettre en place des baccalauréats professionnels, et les lycées technologiques où se préparaient les baccalauréats techniques et les brevets de techniciens supérieurs, des plates-formes comportant des moyens lourds susceptibles d'être ouverts aux PME-PMI régionales. Le plan U3M, en 1998 institutionnalisait cette proposition, devenue un objectif pour le Ministère de l'Éducation Nationale, qui précisait que ces dernières devaient être implantées en priorité dans les villes ne disposant pas de laboratoires de recherche publics, notamment universitaires.

Novembre 2000. La première plate-forme technologique de l'Académie de Reims, centrée sur le génie industriel et plus spécifiquement sur la *transitique*, se met en place à Saint-Dizier et à Vitry le François, après avoir obtenu le feu vert de la commission interministérielle d'expertise. Les plates-formes de Charleville (*mise en œuvre des matériaux*) et de Chaumont (*transformation du bois*) emboîtaient le pas en juin 2001; celle de Châlons-en-Champagne (*Génie industriel et productique*) sera évaluée en janvier 2002. L'Académie de Reims bouclera ainsi sa première phase de déploiement de PFT avec quatre projets qui contribuent à la dynamique de bassins constitués autour de villes moyennes.

L'Académie de Reims a tout d'abord recruté un chef de projet à temps plein qui, auprès du Recteur, s'est engagé sur des objectifs précis avec un échéancier de mise en œuvre, dans un travail réalisé en collaboration très étroite avec le Délégué régional à la recherche et à la technologie, lui-même fortement impliqué dans ce projet lors de l'élaboration du contrat de Plan et de l'évaluation des dossiers.

Un **concept commun** sur l'ensemble des projets a été développé pour donner une cohérence régionale et faciliter la montée en charge et la mise en réseau de ces plates-formes

en s'appuyant très largement sur les lycées technologiques et professionnels et leurs équipes éducatives. Ces établissements ont été adossés à des laboratoires universitaires, à des centres techniques et au réseau de diffusion technologique.

Ces plates-formes offrent aux petites et moyennes entreprises un premier niveau de prestations, de proximité et facile d'accès, en complétant l'offre technologique régionale préexistante. De plus, au travers des partenariats école-entreprise, les plates-formes ont l'objectif de favoriser l'insertion des jeunes, de faire connaître et de valoriser les compétences des lycées et des filières de l'enseignement technologique.

Un animateur, issu du corps enseignant, est identifié sur chaque site et travaille à mi-temps sur le dispositif. Le dispositif sera très prochainement renforcé avec l'embauche d'aides éducateurs sur un projet visant le suivi des élèves et leur insertion professionnelle personnelle. Des actions concrètes fédèrent les équipes de l'Académie :

- Formation des enseignants à la connaissance des organismes du développement et des aides associées.
- Sensibilisation des enseignants à la prospection en entreprises (relation avec l'industriel)
- Organisation de journées techniques à destination des industriels. Réalisation de prestations.

Un cinquième projet, issu d'un autre volet du contrat de Plan, est en cours de création sur Chaumont, autour des *Technologies de l'Information et de la Communication*, avec un objectif de mise en œuvre opérationnelle dans le courant de l'année 2002. Ainsi cinq plates-formes, ne pré-existant pas, y compris sous d'autres appellations, auront ainsi été mises en place avec l'aide de l'ensemble des collectivités territoriales et des services de l'Etat concernés. ◀

Daniel BLOCH,
*Recteur de l'Académie de Reims,
Chancelier des Universités*

QUELQUES PRÉCONISATIONS pour la mise en place d'une plate-forme technologique

► **Synergie des établissements formant la PFT** ----- 1

Identifier :

- Le « noyau dur » de la PFT
- les partenaires périphériques à la PFT
- Le réseau de partenaires institutionnels et d'entreprises
- Les liens avec les laboratoires de recherche publics et privés

Repères

- Recenser tous les organismes de formation de proximité dans la thématique de la PFT
- Mise en réseau des établissements
- Partenariats avec les entreprises
- Conventions entre partenaires
- Valorisation des établissements
- Complémentarité des ressources
- Adossement universitaire
- Adossement à la recherche

► **Activités de la PFT** ----- 3

- **Intégration des 3 fonctions :**
 - Formation initiale
 - Formation continue
 - Prestations technologiques

Comment la définir :

- Inventaire des moyens existants
- Inventaire des formations et prestations proposées
- Complémentarité des fonctions
- Communication

Repères

- Définition du rôle de chaque acteur et partenaire
- Implication des organismes de formation continue (GRETA)
- Catalogue de ressources et de compétences
- Formation continue des enseignants
- Marketing adapté
- Coordination des moyens
- Différencier les activités de prestations de la PFT, des coopérations pédagogiques dans le cadre des référentiels (ex : projets de BTS).
- Plan de communication (nom de la PFT clairement identifiée)

► **Lisibilité et cohérence du dispositif** ----- 5

- Positionnement
- Identité de la plate-forme
- Définition et inventaire des prestations et des formations technologiques proposées
- Identification des acteurs

Repères

- Guichet unique
- Précision des objectifs
- Choix d'une thématique
- Mise en évidence des spécificités dans la thématique choisie
- Mise en évidence des ressources humaines et technologiques dans la thématique
- Situation en ville moyenne (en priorité)

Une PFT ne s'inscrit pas dans un cadre normé ; elle doit, pour l'essentiel, tenir compte des particularités et des spécificités de terrain.

Toutefois, afin de garantir des objectifs de qualité et de cohérence des dispositifs, il convient de suggérer quelques préconisations.

► **Contexte technologique et industriel** ----- 2

- Etude d'insertion
- Etude des besoins des PME- PMI
- Viabilité de la PFT

Repères

- Etude des besoins réalisée éventuellement par un organisme spécialisé
- Adéquation avec la demande industrielle
- Thématique évolutive ni trop pointue, ni trop vaste

► **Organisation et pilotage** ----- 4

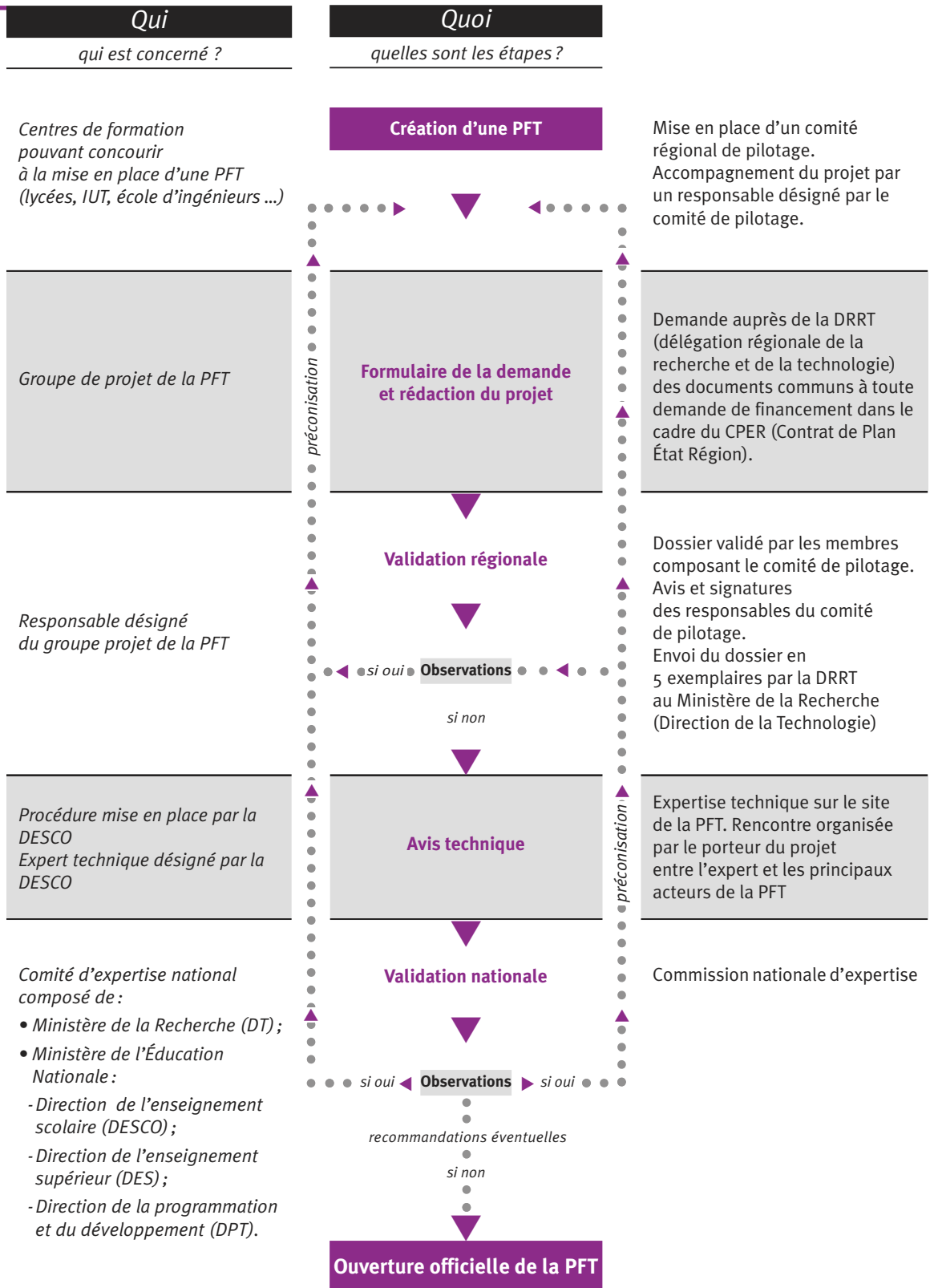
- Choix de la structure
- Modalités de fonctionnement
- Réglementation
- Financements prévus
- Modalités financières
- Gestion des activités

Repères

Textes concernant la loi sur l'innovation

- Décret n° 2000- 623 du 30 Juin 2000 (Indemnisation des personnels)
- Décret n° 2001- 1227 du 19 déc. 2001 (GIP transfert de technologie)
- Elaboration d'un cahier des charges de la PFT
- Personnel affecté. Animateur
- Comité de pilotage
- Cellule de coordination
- Plan de financement
- Structure de gestion la mieux adaptée au contexte local
- Démarche Qualité des prestations (au sens de la norme)
- Part du fonctionnement par rapport à l'investissement
- Aller vers l'autofinancement

PROCÉDURE NATIONALE plate-forme technologique



► PREMIERES ASSISES DES PAYS : « pour une intelligence collective des territoires »



Les premières assises des PAYS, intitulées « pour une intelligence collective des territoires » se sont déroulées les mercredi 10 et jeudi 11 octobre 2001 au centre Equinoxe de Saint Briec dans les Côtes d'Armor, au moment où se tenait dans la même ville la 12^e convention nationale de l'ADCF (Association des Communautés de France) sur le thème : « communautés et communes, un couple de raison » ?

Réflexion partagée, stratégie commune... en matière d'aménagement du territoire.

A l'occasion de ces premières assises des PAYS, des ateliers débats ont été organisés afin de favoriser la synergie des acteurs en matière d'aménagement du territoire. A l'ordre du jour : échanger sur les modalités de mise en œuvre des PAYS, transférer l'expérience acquise par les Comités de Bassin d'Emplois, relater des initiatives collectives... Parmi ces initiatives, celles conduites par AGEFOS PME ont été remarquées. Son Directeur M. Serge GERI a présenté *les Programmes Intégrés Territoriaux* pour le développement de l'emploi et de la formation en PME/PMI mis en place par l'OPCA des PME dans l'ensemble des régions sur un certain nombre de territoires.

La rédaction remercie M. Serge GERI, directeur d'AGEFOS PME Rhône-Alpes pour sa contribution.

Le principe : *élaborer un plan d'actions dans le domaine de l'emploi et de la formation à partir d'un diagnostic partagé et à partir de perspectives de développement communes aux différents acteurs économiques.*

Cette approche de l'organisme paritaire s'inscrit parfaitement dans la démarche de mise en œuvre des PAYS.

En effet, pour un territoire déterminé, le plan de mise en œuvre d'un PAYS incite les acteurs à définir ensemble un diagnostic du dit territoire, comprenant par exemple un axe emploi/formation, un axe communication... A partir de ce diagnostic du territoire, les acteurs matérialisent leur « *vision partagée sur l'avenir* » – comme l'indique la charte négociée des PAYS* – par l'élaboration d'un plan d'actions à 10 ans.

A l'heure des **plates-formes technologiques**, l'appareil de formation (*formation des personnes – initiale et continue – insertion professionnelle et transferts de technologie*) est concerné au premier plan par cette construction « *partagée* » du territoire. Les relations avec les différents partenaires ainsi que les actions que les lycées engagent avec les milieux économiques doivent s'inscrire dans cette démarche.

*Les PAYS font l'objet de la mise en place d'une instance : le Conseil de Développement

► COMMUNICATION PFT : Site internet de la plate-forme Plasturgie (Oyonnax/Ain)

La plate-forme technologique de Plasturgie d'Oyonnax (Ain) est composée du *Pôle Européen de Plasturgie, de l'Ecole Supérieure de Plasturgie et du Lycée Arbez Carme*, porteur du projet.

Organisée sous forme d'un dispositif de type guichet unique, ses administrateurs ont rapidement mis à disposition de « l'homme ressource » des moyens de communication : téléphone, fax et site internet. Ces trois points d'entrée permettent le fléchage et la traçabilité des activités de la plate-forme.

Le site internet, réalisé par la Sté Kréatys de Meylan (Isère), présente le projet, les partenaires et l'offre de la PFTP. Celle-ci est décrite sur 7 fiches techniques qui détaillent les

actions et les moyens associés. Sur un plan technique, le site est hébergé dans un data-center garantissant de hautes conditions de sécurité dans un environnement physique contrôlé ainsi que des taux d'accès et de disponibilité élevés.

La sécurité logicielle est assurée par des sauvegardes nombreuses réalisées sur différents supports et conservées dans des sites délocalisés.

Site de la PFTP : www.plastetudes.com
Site du concepteur : www.kreatys.com

Thierry CORNIC Agent Comptable
Lycée ARBEZ CARME 01100 BELLIGNAT
Tél : 04 74 81 97 97 / Fax : 04 74 73 89 22

Bibliographie

► «Le projet de territoire : Elaboration et conduites partagées d'un projet de territoire»

Sous la direction de Didier Minot / Publication de l'Ecole des territoires

Cet ouvrage s'attache à préciser, en s'appuyant sur de nombreux exemples, à quelles finalités correspond un développement local durable, participatif et solidaire, ce qu'est la participation des acteurs et des habitants et quelles sont les méthodes d'élaboration et de conduite d'un projet de territoire.

Pour commander :
Bergerie Nationale
Centre de ressources
Parc du château
78120 Rambouillet

Prix : 15 € + frais de port
(1 à 10 ouvrages) 4,5 €
(DOM-TOM : 7,6 €).

Si vous souhaitez nous adresser des propositions d'articles ou recevoir directement les prochains numéros, contactez-nous :

► CAP'INNOV

Annabel Dupuy
Stéphanie Lemoine
62 rue Philippe de Lasalle
69004 Lyon

tél : 04 72 98 22 10
fax : 04 72 98 22 19
annabel.dupuy@ac-lyon.fr